



BUDGET COMMUNAL

Les comptes administratifs 2020



L'edito de Mr le Maire

Chers Saint Elixois,

Comme chaque année, à la même période, vous venez de recevoir vos différents avis de Taxe Foncière et de Taxe d'Habitation.

Je souhaite profiter de cette occasion et de cette édition « spécial budget », pour vous apporter des éclaircissements sur la nouvelle présentation de vos documents d'imposition et sur la redistribution en cours.

Concernant la taxe d'habitation (TH), vous n'ignorez pas que depuis 2017 le gouvernement de Mr Macron a progressivement supprimé (par 1/3 chaque année) cet impôt auparavant réglé par tous les contribuables. Seuls quelques-uns d'entre nous restent redevables, avant une exonération totale en 2023.

Ne subsiste donc aujourd'hui sur votre avis de TH que le règlement de la contribution à l'audiovisuel public. Cette ex-taxe d'habitation constituait une recette essentielle pour les équilibres du budget de nos communes et de nos intercommunalités. Elle représentait le socle des ressources et était totalement égalitaire car réglée par tous, locataires et propriétaires occupants.

Tout d'abord compensée intégralement par l'état ces dernières années sur la base des taux votés par la commune en 2017, la suppression de la TH est régularisée en 2021 par une nouvelle redistribution de la Taxe Foncière.

Ainsi, la part départementale de l'impôt foncier qui était auparavant de 21.90 % a été supprimée (vous remarquerez que la colonne correspondante a disparu de votre avis d'imposition). Ce taux a été transféré vers la commune pour s'élever en cumulé à 36.30 %. La compensation est faite à l'euro près pour la commune, le surplus étant récupéré par l'état.

Malgré ces mécanismes de « vases communicants », nous n'avons pas hélas reconstitué toutes nos ressources antérieures, nos taux de TH de références de 2017 étant inférieurs aux derniers en cours (7.22 contre 8.11). Afin de rétablir nos équilibres financiers, une petite augmentation de 1.34 % a été décidée par le conseil municipal lors du vote du budget 2021. Cela représente une moyenne d'environ 30 euros par foyer pour cette année.

Chers Saint Elixois, je suis heureux de vous présenter dans les pages suivantes un bilan budgétaire positif qui conforte la capacité de la commune à réaliser ses projets d'investissements sans s'endetter.

Ce bon résultat a été acquis malgré des charges supplémentaires liées à la situation sanitaire, grâce à un contrôle de nos dépenses courantes, tels les couts de l'éclairage public, par la rénovation énergétique de nos bâtiments ou la maitrise des charges de personnel.

Je vous souhaite une bonne lecture,
Très sincèrement,

François DEPREZ



Lire le compte administratif

Le budget d'une commune est constitué de recettes et de dépenses. Les deux sources principales de recettes sont les impôts locaux et les dotations de l'état. Les communes peuvent avoir recours à des emprunts, mais uniquement

pour investir dans des équipements durables.

La structure d'un budget comporte 2 parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

SECTION FONCTIONNEMENT

**D
E
P
E
N
S
E
S**

Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité :

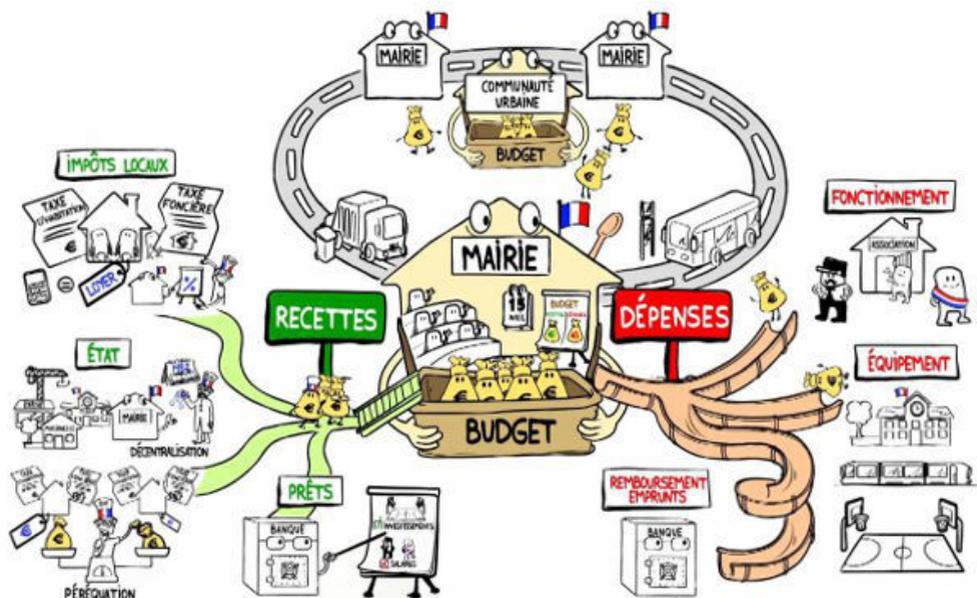
- les charges de personnel,
- les subventions aux associations,
- l'entretien des bâtiments et espaces publics,
- les fournitures (scolaires, mairie..),
- les indemnités d'élus, les intérêts d'emprunt

**R
E
C
E
T
T
E
S**

Toutes les recettes que la commune peut percevoir :

- des produits de services (facturation cantine, loyers...),
- des dotations de l'État,
- des impôts et taxes

Epargne



SECTION INVESTISSEMENT

Toutes les dépenses d'équipement :

- travaux de bâtiments, réseaux (par exemple l'agrandissement de l'école, la rénovation de l'éclairage public) ,
- acquisition de matériel, immeubles,
- remboursement du capital des emprunts

D
E
P
E
N
S
E
S

Toutes les recettes qui financent les investissements :

- les emprunts,
- les subventions de l'État

On y trouve aussi l'autofinancement qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement

R
E
C
E
T
T
E
S

ne brute



Les comptes administratifs 2020

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|-----------------------------|--|---|
| D E P. | - 514 012,09€ | - 306 007,23€ |
| R E C. | + 664 579,78€ + 578 147,42€ de report des années précédentes | + 113 930,39 € + 103 605,18€ de report des années précédentes |
| RESULTATS DE CLOTURE | | |
| | + 728 715,11 € | - 88 471,66 € |
| | + 640 243,45 € | |

Quelques ratios indicateurs de la bonne santé financière de la commune et de sa capacité d'auto-financement :

- 1- L'excédent brut courant : 157 175 €
- 2- L'épargne brute (intégrant le paiement des intérêts d'emprunts) : 144 517€
- 3- L'épargne nette (intégrant le remboursement du capital des emprunts) : 105 033€

Ces ratios traduisent le train de vie "au quotidien" de la commune. L'épargne nette représente la capacité de la commune à financer de nouveaux projets.



Quelques chiffres clés sur 2020

514 012€ de dépenses de fonctionnement
dont 54,5 % de charge de personnel, 29.7 %
de charges à caractère général

664 579€ de recettes de fonctionnement dont **45 % issus des impôts et taxes** perçus par la commune, 24% issus des dotations et participations diverses (de l'état de la communautés de communes....)

126816 € de revenus proviennent **des indemnités de forage** versées par les sociétés Denjean et Cemex qui exploitent des gravières sur St Elix.

Des revenus immobiliers en nette augmentation avec la location des bureaux à l'ancienne poste et à la mairie (+54%)

306 007€ de dépenses d'investissement dont :

- 12,9% de remboursement d'emprunt ,
- 49.98 % de **travaux pour la rue du Lavoir**,
- 5,15% d'**acquisition de matériels** (broyeur accotements, défibrillateur, équipement école...),
- 17,06% de travaux divers sur les **batiments** (renovation salle de sport, salle du conseil municipal, aménagement des bureaux à la poste)